

Image not found or type unknown



Atteinte à la vie privée, abus de confiance

Par **Roukia MAHONGO**, le **17/09/2018** à **11:23**

Suivant actuellement une formation depuis maintenant 2 semaines, je me suis permise de lâcher quelques confidences concernant ma vie privée à une de mes collègues et il se trouve que celle-ci l'a répété aux autres collègues.

Puis-je porter plainte contre elle pour abus de confiance? Ou alors pour atteinte à la vie privée? Sinon dites-moi ce que je dois faire.

Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **17/09/2018** à **11:30**

Déjà dire bonjour ! Porter plainte ? votre vie privée est privée tant que vous la gardez pour vous ! A partir du moment où vous la divulguez elle devient public...